

Pour un service public de la culture

Une expérience de plus de 10 ans

Créé en 2003 sous forme d'un groupement professionnel, le Comité national de liaison des EPCC est depuis avril 2013 une association loi 1901.

Il réunit aujourd'hui une trentaine d'établissements. Sa vocation est d'échanger, de confronter et de partager les expériences, en particulier avec les collectivités territoriales. Sa configuration interdisciplinaire (tous les secteurs culturels et artistiques y sont présents) facilite la mise en commun des réflexions autour d'une question centrale : le service public de la culture et la coopération.

Création

A sa création, l'objectif du Comité était de mettre en relation les équipes des EPCC en création, de mutualiser les méthodes de gestion de ces nouvelles structures, de capitaliser les expériences et de s'interroger sur les apports de ce statut dans l'émergence de nouvelles modalités de gouvernance de l'intervention publique en faveur du développement culturel.

Grâce aux adhésions annuelles, l'association assure son fonctionnement général, l'organisation des rencontres plénières

(à Paris), une veille stratégique et la circulation de l'information entre les membres. Elle répond aux demandes des collectivités territoriales et des professionnels du secteur.

Parole publique

En 2011 le Comité national de liaison réalise un Vade-mecum sur les EPCC édité aux Editions Groupe Territorial, compilant les diverses questions et partageant ses réflexions autour de ce mode de gestion. Cette publication déclenche une première demande de la part de la Commission Culture du Sénat pour travailler à une révision de la Loi de 2002 sur les EPCC. En 2012, le Comité a publié une Tribune - Pas de politiques culturelles publiques sans coopération ! - et en 2013, il a apporté une contribution aux débats sur la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire européen (paquet Almunia) au plan national.

Afin d'être une force commune de propositions face aux évolutions des politiques et des services publics de la culture, le Comité national de liaison des EPCC est pensé comme un espace public et collectif d'expertise, acteur du débat public.

Calendrier des rencontres

2014/2015

Lundi 15 septembre 2014

Proposition d'amélioration de la Loi EPCC

Mercredi 8 octobre 2014 à Paris

Journée Foire aux Questions

Fonctionnement et administration des EPCC

Mercredi 19 novembre 2014 à Paris

Plénière du Comité

Mercredi 1er et jeudi 2 juillet 2015 (lieu à définir)

Université d'été 2015

Etre au service des coopérations culturelles

Le caractère interdisciplinaire du Comité offre une occasion unique d'échanger et de confronter les expériences.

La question centrale de la gouvernance de la coopération et des EPCC.

Lorsque nous parlons de la gouvernance, nous nous référons à un système politique, professionnel, social et administratif définissant les responsabilités entre les acteurs en présence : le conseil d'administration (avec une distinction à opérer entre les collectivités publiques et les autres administrateurs), le directeur, les partenaires institutionnels (qu'ils soient sociaux, économiques, éducatifs, territoriaux / publics ou privés / locaux, nationaux, européens) et les bénéficiaires des services gérés par l'EPCC.

Pour un laboratoire des coopérations culturelles

Les mots de *braconnage* et de *bricolage* sont régulièrement utilisés pour décrire les pratiques professionnelles au plan institutionnel.

En nous appuyant sur la finalité de notre association qui est de favoriser le développement des coopérations et les outils que représentent les EPCC, le programme d'activités retenu la prochaine saison, repose sur cette dynamique de **laboratoire des coopérations culturelles**.

Cela est en phase avec les aspirations des membres du Comité national de liaison : ce type de fonctionnement permet à chacun d'investir en fonction de ses disponibilités et des questions concrètes auxquelles il a à répondre.

Ce qui guide l'action du Comité et l'investissement apporté par chacun des membres, c'est la mise en place d'une fonction **Recherche et Développement** utile aux Etablissements membres d'une part, utile aux coopérations politiques et culturelles d'autre part.

A ce titre, le Comité est un espace d'analyse des pratiques professionnelles, de mutualisation et de transversalité. Il permet donc à ses membres de bénéficier d'un processus de formation en continu.

Cela implique d'envisager sérieusement de croiser plusieurs modalités d'action en particulier par la publication de textes de référence, et la structuration d'une ressource documentaire. Il s'agit aussi, par les projets développés, de positionner les EPCC dans la nouvelle organisation de l'action publique.

Cette dynamique vise à mieux faire connaître les travaux du Comité national de liaison au plan institutionnel, que cela soit vis-à-vis du Ministère de la Culture ou de la Commission Culture du Sénat, qui reste notre interlocuteur privilégié sur le chantier de l'amélioration de la loi.

La fonction éditoriale et la communication du Comité

C'est à partir d'un travail régulier de capitalisation des expériences et d'une production éditoriale, que le Comité trouvera sa pertinence au

plan national. Cela facilitera la poursuite du travail sur l'amélioration de la loi sur les EPCC.

Les axes stratégiques

Lors de l'Université d'été de juillet 2014, le Comité national de liaison des EPCC a retenu deux axes stratégiques :

Investir dans de nouvelles stratégies de gouvernance et de coopération ;
Consolider et améliorer le fonctionnement des Etablissements publics de Coopération Culturelle.

Des principes directeurs

Le Comité national de liaison s'appuie sur plusieurs principes devant guider son action en faveur de ses membres et des politiques publiques de la culture.

Etre en phase avec les évolutions

Le Comité est un réseau qui a permis à de très nombreux professionnels et aux collectivités publiques de trouver les informations dont ils avaient besoin lors de la création d'un EPCC.

La transmission et la confrontation des expériences font du Comité une ressource reconnue pour comprendre les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.

Un espace d'accompagnement au changement

Porter une parole sur les tensions actuelles et trouver des solutions alternatives au regard des incertitudes.

Eclairer ce qu'est un service public dans le secteur culturel reposant sur

la coopération et engager des réflexions pragmatiques sur les évolutions du système.

Etre acteur du débat public pour conforter la position des EPCC sur les territoires et investir sur de nouvelles modalités de gouvernance.

Positionner les EPCC dans la nouvelle organisation de l'action publique.

Un espace de réflexion stratégique

Le Comité est un espace de traduction stratégique utile pour l'amélioration des projets portés par chaque établissement et pour la coopération des acteurs impliqués dans le développement culturel et artistique.

Un espace d'anticipation opérationnelle

Pour chaque membre, le Comité est une ressource pour animer et améliorer les outils internes, et disposer de temps pour développer de la méthode. Le soutien à l'anticipation, au pilotage et l'évaluation des projets est une priorité du Comité pour les mois qui viennent.

Un espace de capitalisation des expériences

Les projets du Comité s'appuient systématiquement sur les expériences concrètes de ses membres. C'est à partir de cette capitalisation que le Comité contribue à l'amélioration de la gouvernance et du fonctionnement de ces Etablissements, et participe à faire évoluer la loi sur les EPCC.

Pas de politiques culturelles publiques sans coopération !

Retrouver les publications du Comité sur le site

www.culture-epcc.fr

Le programme opérationnel 2014 / 2015

Le programme décidé par le Comité pour 2014 et 2015 comprend deux dimensions : des projets réservés aux membres, d'autres ouverts à toutes les structures professionnelles et les collectivités publiques intéressées par le développement des coopérations culturelles

Organiser un cycle d'Ateliers stratégiques sur les coopérations

Dans un contexte de très fortes incertitudes, la direction d'un Etablissement Public demande d'ajuster en permanence les projets à court et à moyen terme. Ces Ateliers ont pour objectif, à partir des expériences concrètes, d'explorer et anticiper les changements annoncés à échéance 2016.

Animer un dispositif de capitalisation sur *Quelle gouvernance pour quels projets ?*

Il s'agit d'approfondir nos connaissances sur les modes de gouvernance de ces Etablissements. Une *recherche-action* sera réalisée pour caractériser les EPCC existants dans leurs missions, leurs projets et leur gouvernance.

Développer la veille stratégique

Les membres sont destinataires de Dossiers Documentaires sur l'actualité de l'action publique : décentralisation, évolutions statutaires, économie, développement territoriale, Europe.... Deux à trois dossiers sont publiés chaque mois.

Poursuivre l'amélioration de la loi sur les EPCC

Depuis l'origine de la loi, le Comité national de liaison apporte une contribution à l'amélioration de la loi

sur les EPCC. La Commission Culture du Sénat sollicite régulièrement le Comité. Les propositions s'appuient sur les pratiques et les expériences des Etablissements membres.

Prendre position publiquement sur des sujets d'actualité

Le caractère interdisciplinaire du Comité – tous les secteurs culturels et artistiques y sont présents – permet une prise de parole singulière. En privilégiant cette position décentrée, le Comité désire contribuer aux débats sur le développement des politiques culturelles publiques et du service public de la culture.

Favoriser les journées d'échanges entre les équipes des EPCC membres de l'association.

Depuis de nombreuses années, les équipes se rencontrent et organisent des visites croisées entre Etablissements. Ces journées d'échanges facilitent la transmission d'expériences. A partir de septembre 2014, elles feront l'objet d'un compte rendu.

Organiser des ateliers « étude de cas »

Rien ne peut remplacer une étude de cas pour explorer et approfondir les problématiques de coopération. En analysant collectivement les projets portés par les EPCC, l'objectif est d'étayer les stratégies initiées par les équipes de direction.

Poursuivre l'organisation d'une Journée Foire Aux Questions sur l'administration et le fonctionnement des EPCC.

Le Comité a mis en place ces rendez vous, ouverts aux EPCC membres ou non de l'association. Ces journées facilitent le transfert de savoir-faire et permettent aux participants de confronter leurs expériences.

Mettre en place une Bibliothèque documentaire

Réservée aux membres, cette Bibliothèque collective permettra à chacun de trouver des documents

utiles au fonctionnement de son établissement.

Organiser un point d'actualité avec les agents comptables

Plusieurs équipes d'établissements publics de coopération culturelle réuniront les agents comptables à l'occasion d'une journée pour faire le point sur les procédures comptables au sein de leur Etablissement.

Les publications programmées

Les statuts type pour un EPCC, ou plutôt toutes les questions et éléments à prendre en compte dans la rédaction des statuts.

Une fiche de poste type d'un directeur présentant les compétences attendues et la part de responsabilité qu'il doit assumer. Cette formalisation devrait pouvoir déboucher sur un contrat type pour les directeurs d'EPCC.

Un Livret pédagogique sur ce qu'est et n'est pas un EPCC. L'objectif est de disposer d'un argumentaire solide face aux collectivités publiques (membres ou non d'un EPCC).

Une publication EPCC, mode d'emploi de 2 pages pour les collectivités et les structures souhaitant s'engager dans la création d'un EPCC.

Un Kit de démarrage d'un EPCC à destination des nouvelles équipes engagées dans la création d'un EPCC.

Un Verbatim des Journées Foires aux Questions et des Ateliers.

Les réalisations du Comité national de liaison

La Rencontre nationale sur les EPCC et les coopérations Rennes - Décembre 2013



Un questionnement partagé

Quels enseignements pouvons-nous tirer de 10 ans d'expériences de coopérations avec les Etablissements Publics de Coopération Culturelle ? Au cœur des débats sur la réforme de l'action publique, quelles perspectives ces coopérations ouvrent-elles en matière de responsabilités et de gouvernance ? Quels principes pourrions-nous alors retenir pour mieux qualifier l'intérêt général et le service public de la culture portés par ces coopérations ?

Un moment de bilan et de mise en perspective

L'engagement du Comité dans l'organisation dans cette Rencontre nationale marque une volonté d'une convergence des débats actuellement en cours sur ces questions. À la veille d'importantes réformes du système démocratique et politique, nous avons posé l'hypothèse que le principe de coopération [et des processus coopératifs] constituera le fondement des prochaines politiques publiques, des futurs projets professionnels, des nouvelles pratiques culturelles et artistiques.



Publication

EPCC : CREATION ET FONCTIONNEMENT



VADEMECUM POUR MIEUX COMPRENDRE LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION CULTURELLE

Points de repère

Le Comité a souhaité à travers cette publication insister sur quelques points de repère utilisables par l'ensemble des acteurs. En restant centré sur une proposition de dynamique de travail issues des différentes expériences existantes, notre objectif était de nous adresser à l'ensemble des acteurs impliqués dans ce type de projet et de situer. Il n'est donc pas inutile de rappeler ici que ce n'est pas un statut juridique qui constitue et définit un projet politique partagé. La coopération ne se décrète pas, elle se construit dans des espaces et des calendriers différenciés.

Stratégique et opérationnel

Nous avons identifié quatre grandes étapes qui constituent l'architecture générale de ce vademecum :

- « Et si on changeait ? », c'est le temps de la genèse : du projet politique à la création de la structure ;
- « Le choix de l'EPCC comme symbole et outil du changement », le temps de la mise en œuvre : de la création de la structure au premier mandat du directeur ;
- « Des décisions politiques à l'EPCC « en ordre de marche » ;
- « Le temps de la maturité », nouveau cahier des charges ? nouveau projet d'orientations ? nouveau mandat du directeur ?

Une structuration de cette publication sous forme de « questions/réponses » nous a semblé la plus adaptée pour ne pas aborder le sujet de manière trop linéaire.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de 10 ans d'expériences de coopérations avec les Etablissements Publics de Coopération Culturelle ? Au cœur des débats sur la réforme de l'action publique, quelles perspectives ces coopérations ouvrent-elles en matière de responsabilités et de gouvernance ? Quels principes pourrions-nous alors retenir pour mieux qualifier l'intérêt général et le service public de la culture portés par ces coopérations. Pour le commander DOSSIER D'EXPERTS N°681 <http://librairie.territorial.fr> Territorial – BP 215 – 38506 Voiron Cedex Tél. : 04 76 65 87



Projet soutenu par :



L'association

Les EPCC membres du Comité en 2014

ARCADI, ANJOU THEATRE, BIBRACTE CENTRE ARCHEOLOGIQUE EUROPEEN, CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE DE L'ABBAYE DE NOIRLAC, CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE SALINE ROYALE, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE HAUTE NORMANDIE, CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCENE ET DE LA SCENOGRAPHIE, CHATEAU DE LA ROCHE GUYON, CICLIC - AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE, CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE ET DE L'IMAGE, DIAPASON 73, ECOLE DES BEAUX ARTS DE BORDEAUX, EPCC CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE, THEATRE FOIRAL CAMIFOLIA, LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE, , ESPACE DES ARTS – SCENE NATIONALE DE CHALON SUR SAONE, FRAC BRETAGNE, LA BRECHE – POLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE BASSE NORMANDIE, L'AUTRE CANAL - SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES, LE CARRE LES COLONNES, LE GRAND ANGLE, LE LAM, METZ EN SCENE, SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE, THEATRE LES TREIZE ARCHES, THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE, THEATRE DE L'ARCHIPEL, TERRE DE LOUIS PASTEUR.

Les outils du Comité national de liaison

Les outils accessibles à tous

➔ Le site www.culture-epcc.fr

Présentation synthétique du Comité, annuaire des structures membres du Comité. Publications et contributions.

➔ L'adresse contact@culture-epcc.fr

A la disposition des acteurs publics et professionnels pour poser leurs questions concernant les EPCC, dans une perspective d'information ou de création.

➔ La liste actu@culture-epcc.fr

Fil d'informations des activités du Comité destiné aux personnes s'intéressant aux évolutions des EPCC et aux travaux du Comité national de liaison des EPCC. L'inscription se fait sur simple demande auprès du Secrétariat général.

Les outils réservés aux membres

Une partie du site internet regroupe les comptes rendus des groupes de travail et une bibliothèque (accessible aux membres avec un mot de passe). Deux listes de diffusion sont à usage exclusif des membres du Comité. Elles facilitent les échanges d'informations au sein du Comité.

➔ La liste FAQ@culture-epcc.fr

Foire Aux Questions, lieu d'échanges et de questions-réponses, souvent d'ordre juridique ou technique. Cette FAQ participe au transfert d'expériences entre les EPCC. Cette liste n'est pas modérée, le Secrétariat veillant simplement à son bon fonctionnement.

➔ La liste adherents@culture-epcc.fr

Liste de transmission d'informations générales « intra Comité » à tous les membres représentants des structures adhérentes.

Les chantiers internes de l'association

Structurer son fonctionnement autour d'une Université de 2 jours par an et de deux Plénières.

S'engager dans l'écriture d'une Charte des membres.

Valoriser financièrement la contribution de chaque membre dans la budgétisation des projets. Cela impliquera la constitution d'une base de données sur le coût journalier pour chaque membre des EPCC membres du comité.

Doter le Comité d'une nouvelle stratégie de communication interne et externe s'appuyant sur de nouveaux outils informatiques. Cela devra intégrer des propositions de changement de nom pour l'association.

Les adhésions

Elles sont ouvertes à toute personne morale ou physique s'intéressant aux coopérations culturelles, et souhaitant relayer activement les projets de l'association à l'échelle européenne, nationale ou locale.

Association Comité national de liaison des EPCC

C/o EPCC CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
1 rue de l'Audience
95780 LA ROCHE GUYON
Courriel : contact@culture-epcc.fr Site internet : www.culture-epcc.fr

Bureau de l'association

PRÉSIDENTE, Marie-Laure ATGER,
Administratrice du Château de La Roche-Guyon
TRESORIERE, Madée TESSIER, Responsable administratif de Spectacle Vivant en Bretagne
SECRETAIRE, Philippe IFRI, Directeur de Chemin du Patrimoine en Finistère

Liste des collectivités publiques et organismes membres des EPCC adhérents au Comité national de liaison des EPCC (par ordre alphabétique)

Agglomération d'Aix-les-Bains
 Agglomération de Chambéry
 Assemblée des Pays de
 Tarentaise et Vanoise (APTV)
 Bibliothèque nationale de
 France
 Centre des monuments
 nationaux
 Coeur de Savoie
 Comédie-Française
 Communauté
 d'Agglomération de Pays
 Voironnais
 Communauté de communes
 Arbois, Vignes et Villages
 Communauté d'agglomération
 de Rennes Métropole.
 Communauté d'agglomération
 du Grand Dole
 Communauté de Communes
 de la Région d'Albertville
 (CoRAL)
 Communauté de communes
 de la région de Chemillé
 Conseil général d'Ille-et-
 Vilaine, Conseil général de
 Loire-Atlantique
 Conseil général de l'Ain
 Conseil général de l'Allier
 Conseil général de la Charente
 Conseil général du Jura
 Conseil général de la Manche
 Conseil général de la Nièvre
 Conseil général de la Savoie :
 Conseil général de la Seine-
 Maritime
 Conseil général de Saône-et-
 Loire
 Conseil général des Côtes-
 d'Armor
 Conseil général du Cher
 Conseil général du Doubs
 Conseil général du Finistère
 Conseil général du Morbihan
 Conseil général du Val d'Oise
 Conseil régional Aquitaine
 Conseil régional d'Ile de France
 Conseil régional de Basse-
 Normandie
 Conseil régional de Bourgogne
 Conseil régional de Bretagne

Conseil régional de Franche-
 Comté,
 Conseil régional de Haute-
 Normandie
 Conseil régional de Lorraine
 Conseil régional de Poitou-
 Charentes
 Conseil régional du Centre
 Conseil régional du Limousin
 Conseil régional Languedoc
 Roussillon
 Conseil Régional Nord Pas de
 Calais
 Direction générale des
 Patrimoines
 Direction Générale de la
 Création Artistique
 DRAC Aquitaine
 DRAC Auvergne
 DRAC Basse-Normandie
 DRAC Bourgogne
 DRAC Bourgogne
 DRAC Bretagne
 DRAC Centre
 DRAC de Franche-Comté
 Drac Haute-Normandie
 DRAC Ile de France
 DRAC Languedoc Roussillon
 DRAC Lorraine
 DRAC Poitou-Charentes
 Fondation Electricité de
 France
 Fondation Louis Pasteur de
 l'Académie des sciences
 Lille Métropole Communauté
 Urbaine
 Ministère de la Culture et de la
 Communication
 Opéra national de Paris
 Parc naturel régional du
 Morvan
 Perpignan Méditerranée
 Préfecture de Franche Comté
 Préfecture de la Région
 Lorraine
 Préfecture du Val d'Oise
 Syndicat de Pays de
 Maurienne
 Syndicat mixte
 d'aménagement du Parc
 naturel régional du Vexin
 français

Syndicat mixte de l'Avant Pays
 Savoyard (SMAPS)
 Syndicat mixte du Causse
 Corrèzien
 Territoire Albertville - Ugine
 Ville d'Allasac
 Ville d'Angoulême
 Ville d'Arbois
 Ville d'Arc et Senans
 Ville d'Ayen
 Ville d'Aix-les-Bains
 Ville de Besançon
 Ville de Bordeaux
 Ville de Bourg-en-Bresse
 Ville de Brive
 Ville de Bruère-Allichamps
 Ville de Chalon-sur-Saône
 Ville de Chambéry
 Ville de Chemillé-Melay
 Ville de Cherbourg-Octeville
 Ville de Daoulas
 Ville de Dole
 Ville de La Roche-Guyon
 Ville de La-Motte-Servolex
 Ville de Malemort-sur-Corrèze
 Ville de Mellac
 Ville de Metz
 Ville de Montmélian
 Ville de Mont-Saint-Aignan
 Ville de Moulins
 Ville de Nancy
 Ville de Paris
 Ville de Perpignan
 Ville de Petit-Quevilly
 Ville de Plouneour-Menez
 Ville de Rennes
 Ville de Roubaix
 Ville de Rouen
 Ville de Saint-Amant-
 Montrond
 Ville de Saint-Jean-de-
 Maurienne
 Ville de Saint-Vougay
 Ville de Salins-les-Bains
 Ville de Terrasson
 Ville de Varetz
 Ville de Villeneuve d'Ascq
 Ville de Voiron